

Le Journal Officiel du District de Football

des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie

District des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



L'OFFICIEL 66 N°15 DU 06/12/19

**Numéro d'astreinte des ELUS le WEEK END
(uniquement) du vendredi après 17h jusqu'au dimanche
15h en cas d'alerte météo et circonstances
exceptionnelles (décès, accident): 06 10 84 48 50**

**JOURNAL OFFICIEL
NUMERIQUE DU
DISTRICT DE
FOOTBALL DES
P-O PAYS CATALAN**

Tél : 04.68.54.61.11

B.P. 51501

66101 Perpignan

Cedex

secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr

<http://pyrenees-orientales.fff.fr>

L'OFFICIEL 66

Saison 2019/2020

**HORAIRE
D'OUVERTURE
AU PUBLIC**

Du lundi au jeudi

11h30 – 12h30

14h00 – 18h00

Le vendredi

11h30 – 12h30

14h00 – 17h00

L'OFFICIEL 66 N°15 DU 06/12/19

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



LA FMI EN CRITERIUM U13 PHASE 2

- La FMI sur la 2^{ème} phase du CRITERIUM U13 (par plateau sur 4 journées).

Cette catégorie est paramétrée pour utiliser la tablette et la FMI.

Pour la journée du 30/11/2019, 60% de retour FMI.

Quelques rappels pour une bonne utilisation de la Tablette :

- Vérifier tous vos paramètres sur FOOTCLUBS, notamment ne pas oublier de cocher la case U13.
- Les éducateurs U13 doivent être reconnus dans FOOTCLUBS et en possession de leur code d'accès.
- Possibilité de préparer la composition de votre équipe en amont du match.
- Le club recevant le plateau utilise sa tablette pour les 2 premiers matches.
- Pour le 3^{ème} match: * soit le club recevant le plateau prête sa tablette, soit le club premier nommé du 3^{ème} match a une tablette.
- Penser à bien clôturer la tablette et ne pas oublier la transmission de la FMI.

**1^{er} CRITERE INCONTOURNABLE POUR LE BON DEROULEMENT D'UN PLATEAU :
LE RESPECT DES HORAIRES !**

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Bureau du Comité de Direction

Réunion du 05/12/19

Président : Claude MALLA

Secrétaire Général : Marc WATTELLIER

Vice-Président Délégué : Pierre FRILLAY

Vice-Président et Trésorier Général : Philippe MARCO-GREGORI

Vice-Président : Olivier COLPAERT (excusé)

Trésorier Adjoint : Gérard BLANCHET (excusé)

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, le Bureau du Comité Directeur prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

• **Le Président informe le Bureau qu'il assistera aux assemblées générales de la LFA le vendredi 13/12/19 et de la FFF le 14/12/19.**

CORRESPONDANCE

FFF : du 02/12/19, sondage sur les structures ayant accueilli un apprenti. Nécessaire sera fait.

ESPOIR FEMININ PERPIGNAN : du 02/12/19, invitation à l'arbre de Noël du club le 13/12/19 à 18h30 à la salle de réception du Parc des Sports de Perpignan. M. Gérard BLANCHET sera présent.

FC VILLELONGUE : du 04/12/19, invitation à l'arbre de Noël du club le 21/12/19 à 17h30 (Espace Joffre à côté des écoles). M. Claude MALLA sera présent.

FC PIA : du 04/12/19, invitation à l'arbre de Noël du club le 18/12/19 à 15h30. M. Claude MALLA sera présent.

FC RC NEFIACH SPORTS : du 05/12/19, invitation à l'AG du club le 08/12/19 à 11h00. M. Claude MALLA sera présent.

FERMETURE DU DISTRICT PENDANT LES FETES DE FIN D'ANNEE

➤ **Le District sera fermé du samedi 21/12/19 au dimanche 05/01/2020 inclus.**

Traitement des sanctions disciplinaires de la journée des 21- 22/12/19



Concernant les sanctions disciplinaires de la journée des 21-22/12/19, elles seront traitées le mercredi 08/01/20 par la Commission de Discipline et d'Ethique. Etant entendu **qu'un joueur exclu est automatiquement suspendu à dater du lendemain du match concerné** et ce, jusqu'à décision à intervenir.

Pour le cumul des cartons jaunes, un joueur averti 3 fois en 3 mois est sanctionné d'un match ferme **à dater du lundi qui suit le prononcé de la décision**, soit dans ce cas précis à dater du **lundi 13/01** qui suivra la réunion du 08/01/20 de la Commission de Discipline et d'Ethique.

Le Président
Claude MALLA

Le Secrétaire Général
Marc WATTELLIER

Commission des compétitions seniors et football diversifié

Réunion du mardi 03/12/19

Président : Louis NIFOSI

Secrétaire : Jean-Marie LEWANDOWSKI

Présent : Jean-Claude RICHARD

Représentant du Comité Directeur : Olivier COLPAERT

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

CORRESPONDANCE

FC BAHO-PEZILLA : du 25/11/19, demandant l'inversion du match D2 FC CERDAGNE / FC BAHO-PEZILLA du 22/12/19. Manque accord écrit du club adverse.

SAEILLES OC : du 27/11/19, demandant à avancer au 12/01/2020, avec l'accord écrit du club adverse, le match D2 SAEILLES OC / FC FOURQUES du 19/01/2020. La Commission valide la nouvelle date du match.

FC THUIR : du 29/11/19, demandant l'inversion du match D1 FC THUIR / OC PERPIGNAN 2 du 12/01/2020, en raison de l'occupation de ses installations sportives par le rugby. Vu l'accord écrit du club adverse, la Commission valide l'inversion de cette rencontre et du match retour.

FC LAURENTIN : du 02/12/19, demandant à jouer le match D3 FC LAURENTIN / FC ST CYPRIEN le 08/12 à 12h30 (équipe première à l'extérieur). Vu l'accord écrit du club adverse, la Commission valide l'horaire de la rencontre.

SPORTING PERPIGNAN NORD : du 03/12/19, informant que suite à un accord entre les deux clubs, le match D3 SPORTING PERPIGNAN NORD / RC PERPIGNAN SUD se jouera le samedi 7 décembre 2019 à 20h30 sur le stade Vernet Salanque à Perpignan. Vu l'accord écrit du club adverse, la Commission valide la date et l'horaire de la rencontre.

FC FOURQUES : du 03/12/19, demandant l'inversion du match D2 du 15/12 FC FOURQUES / FC LE BOULOU SJPC, en raison de la fermeture du stade municipal pour rénovation (arrêté joint). Manque accord écrit du club adverse.

MATCHES A JOUER

Vu la décision de la Commission Générale d'Appel du 25/11/19, donnant les deux matches ci-dessous à jouer :

- Match D1 du 20/10/19 N°21715455 SALANCA FC / FC ST CYPRIEN à jouer le **05/01/2020**

- Match D3 du 20/10/19 N°21711725 SALANCA FC 2 / FC LE SOLER 2 à jouer le **22/12/2019**

(Ou en semaine avant ces dates)

Le Président
L. NIFOSI

Le Secrétaire
J-M LEWANDOWSKI

Commission des compétitions jeunes et du football d'animation

Réunion du mardi 03/12/19

Président : Régis SANCHEZ

Secrétaire : Bruno FARGUES

Présents : Daniel BLANCHET, Michel COSYN, Mehdi HOURRI, Guy ROUXEL, Vincent VANDEVILLE

Excusé : Jacques PRUJA

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

CORRESPONDANCE

US BOMPAS : du 22/11/19, demandant à inverser le match U15 D1 BOMPAS / ASPM du 18/01/19. Manque accord écrit du club adverse.

FC LATOUR BAS ELNE : du 27/11/19, demandant, avec l'accord écrit du club adverse, à reporter le match U18 D1 du 01/12/19 LATOUR BAS ELNE / BOULOU VALLESPIR. Cette rencontre devra se jouer le 26/01/20 (clubs non concernés par la Coupe du Roussillon) dernier délai (déjà un match remis au 11/01 contre BECE VALLEE DE L'AGLY).

FC FOURQUES : du 28/11/19, demandant à avancer le match U15 à 8 du 14/12/19 SC PERPIGNAN-NORD – PERPIGNAN BV / FOURQUES, avec l'accord écrit du club adverse, au mercredi 11/12/19. La Commission valide la nouvelle date de la rencontre.

SPORTING CLUB PERPIGNAN NORD : du 29/11/19, demandant, avec l'accord écrit du club adverse, à avancer le match U15 à 8 SPORTING CLUB PERPIGNAN NORD 2 / FC FOURQUES du 14/12 au 12/12/19. La Commission valide la nouvelle date de la rencontre.

FC LATOUR BAS ELNE : du 03/12/19, demandant, avec l'accord écrit du club adverse, à reporter le match U18 D1 du 08/12/19 FC THUIR / FC LATOUR BAS ELNE. La Commission fixera une nouvelle date pour cette rencontre.

COUPES DU ROUSSILLON JEUNES

- Tirage au sort du prochain tour de toutes les catégories le 07/01/2020 à 17h30.

AMENDES FOOT ANIMATION

- **RAPPEL** : le club organisateur d'un plateau U9 est le responsable administratif qui doit rassembler tous les documents pour les retourner au district, sous peine d'amende.

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

- **S'il n'a pas pu récupérer une ou plusieurs partie(s) des pièces, il doit le signaler au district afin de ne pas être pénalisé.**

U11 journée du 16/11/19

● Poule A :

CANET RFC : feuille de match non parvenue **1^{er} rappel**

FC PIA : feuille de match non parvenue **1^{er} rappel**

● Poule C :

RF CANOHES TOULOGES : **20€** pas de listing licence (seule la 1^{ère} page fournie sans celle où figure le nom et le N° de licence des joueurs)

SP PERPIGNAN NORD : **30€** défis non réalisés

● Poule D :

FC RC NEFIACH SPORTS : feuille de match non parvenue **1^{er} rappel**

● Poule G :

OC PERPIGNAN : **30€** défis non réalisés

● Poule H :

FC PERPIGNAN BV : **30€** défis non réalisés

● Poule J :

FC CERET : **100€** forfait d'équipe sur un plateau sans en avoir avisé le District

● Poule K :

AS THEZA ALENYA CORNEILLA : **400€** UN JOUEUR NON LICENCIE

U9 journée du 16/11/19

● Poule I :

SALANCA FC : **40€** feuille de match hors délai

U13 journée du 16/11/19

● Poule A :

OC PERPIGNAN : **40€** feuille de match hors délai

● Poule F :

AS THEZA ALENYA CORNEILLA : **40€** feuille de match hors délai

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

ELNE FC : 20€ licence manquante

FC ST CYPRIEN : 20€ licence manquante

• Poule H :

FC VILLENEUVE DE LA RIVIERE : 30€ défis non réalisés

FC FOURQUES : 30€ défis non réalisés

• Poule I :

FC PERPIGNAN BV : 100€ forfait d'équipe sur un plateau sans en avoir avisé le District

U13 journée du 30/11/19

• Poule F :

FC ST CYPRIEN : 100€ forfait d'équipe sur un plateau sans en avoir avisé le District

Le Président
Régis SANCHEZ

Le Secrétaire
Bruno FARGUES

Commission des compétitions Féminines

Réunion du mardi 03/12/19

Président : Olivier BODEN

Secrétaire : Zakia MAALOU

Présents : Nabil BENS Aidane, Charles PLANAS, Pascale VILANOVE

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

CORRESPONDANCE

ESPOIR FEMININ PERPIGNAN & FC ST ESTEVE : du 02/12/19, notifiant leur accord pour jouer le match D1 qui devait les opposer le 01/12/19, le mercredi 04/12/19. La Commission valide la nouvelle date de la rencontre.

CADRAGE COUPE DU ROUSSILLON FEMININES A 8

➤ Le mardi 17/12/19 à 18h15 au District. Les matches se joueront le 12 janvier 2020

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

AMENDE

FC ST CYPRIEN : 100€ - Forfait d'équipe sur le match Féminines à 8 FC ST CYPRIEN 2 / RF CANOHES TOULOUGES du 01/12/19 (Art. 39 Ep. Off.).

Le Président
Olivier BODEN

La Secrétaire
Zakia MAALOU

Commission des Règlements & Contentieux

Réunion du mercredi 04/12/19

Président : Vincent GRISORIO

Secrétaire : Marceau LEMOING

Présente : Aline GARRIGUE

Excusés : Jean-Luc GARCIA, Christophe SALMERON, Pierre-Luc SICARD

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

• *Compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'éthique sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif des appels qui pourraient être interjetés contre ses décisions, qui sont susceptibles de recours dans les formes et délais prescrits par les Règlements d'Administration Générale de l'Annuaire du District des P-O.*

- **Paragraphe 2 - Appel des décisions**
- **Article – 190 des R.G. de la FFF :**

1. Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

U17 D1 du 30/11/19 n° 21877490

LE SOLER / ENT. SPORTING PERP. NORD - PERP. BV

Vu :

- La feuille de match
- La demande d'évocation formulée par le FC LE SOLER pour la dire recevable en la forme.

.../...

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

.../...

▪ La Commission des Règlements & Contentieux, conformément à l'Article 187 Alinéa 2 des Règlements Généraux de la FFF, informe l'ENTENTE SPORTING PERP. NORD - PERP. BV que le FC LE SOLER porte évocation sur la participation du joueur :

- SYLLA Mohamed Saliou licence n° 9602766491 aligné lors de la rencontre citée en rubrique, au motif suivant : joueur susceptible d'être suspendu à la date de la rencontre.

▪ La CRC informe l'ENTENTE SPORTING PERP. NORD - PERP. BV qu'elle peut formuler ses observations écrites dans le délai qui lui est imparti, soit le 11/12/19 au plus tard (date de la prochaine réunion de la Commission).

➤ DOSSIER EN SUSPENS

U15 D2 Poule B du 30/11/19 n° 21872489

AS PRADES / FC VINCA A.C.B.

Vu :

- Le rapport de l'AS PRADES.
- Le rapport de l'arbitre de la rencontre, M. Alain BRUNIER du FC VINCA A.C.B.
- En l'absence de FMI ou de feuille de match support papier.

▪ La Commission des Règlements et Contentieux convoque pour sa réunion du 18/12/2019 à 18h30, munis d'une pièce d'identité :

- Mr Alain BRUNIER (1420840946) du FC VINCA les Amis de Cédric Brunier, arbitre bénévole de la rencontre.
- Les éducateurs du FC VINCA les Amis de Cédric Brunier, MM. CARTADE Guy (1445321882) et BOYER Cyril (1438905763).
- Les éducateurs de l'AS PRADES, MM. MIVIERE Jean-Michel (1495310980) et RIBEIRO DA SILVA Bruno Manuel (2547615027).

➤ DOSSIER EN SUSPENS

PROCHAINE REUNION LE 11 DECEMBRE 2019

LE PRESIDENT
GRISORIO Vincent



LE SECRETAIRE
LEMOING Marceau